

Travaux de maçonnerie pour  
la dépose et reconstruction  
de murs poids du parc du  
château de la Roche Jagu-  
PLOEZAL

**Règlement de la consultation (RC)**

Consultation n°	2025-IMMO2-EC
Date limite de remise des plis	<b>22 / 07 / 2025</b> à 12 heures
Procédure de passation	Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique)

# 1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

## ■ Acheteur :

### Département des Côtes d'Armor

Direction de la Culture et du Patrimoine Culturel – Direction de l'Immobilier  
9 place du Général de Gaulle  
CS 42371  
22023 Saint-Brieuc cedex 1  
Site internet : <http://www.cotesdarmor.fr>

## ■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Travaux de maçonnerie pour la dépose et reconstruction de murs poids du parc du château de la Roche Jagu.**

### Tranche ferme :

- dévégétalisation complète et dépose complète et reconstruction des murs N (env. 200 m<sup>2</sup>) et E (env. 200 m<sup>2</sup>)
- dévégétalisation complète du mur A (253m<sup>2</sup>) et dépose partielle et reconstruction du mur A (Zone nord-Ouest, env. 180 m<sup>2</sup>)

### Tranche optionnelle :

- Solde de dépose et reconstruction du mur A (zone Sud-Est, env. 73 m<sup>2</sup>)

Code CPV	Libellé CPV
45262510-9	Maçonnerie de pierres

## ■ Caractéristiques principales du contrat :

Objet du contrat	Travaux de maçonnerie pour la dépose et reconstruction de murs poids du parc du château de la Roche Jagu.
Acheteur	Département des Côtes d'Armor
Type de contrat	Marché à tranches de travaux
Structure	Lot unique - 2 tranches
Lieu d'exécution	Domaine Départemental du Château de la Roche Jagu - 22260 Ploezal
Durée du marché	Variable selon les prestations du contrat - Marché sans mise en concurrence ultérieure avec le même titulaire possible
Développement durable	Clause sociale : 245 heures - Clause environnementale
Pénalités de retard	Forfait de 200 €
Variation des prix	Révisables (formule)
Nature des prix	Prix forfaitaires

## ■ Allotissement et structure de la consultation :

La consultation n'est pas décomposée en lots pour les motifs suivants : impossible d'identifier des prestations distinctes.

Elle est décomposée comme suit :

Type	Objet, délai
Tranche	Tranche ferme :

	<ul style="list-style-type: none"> <li>dévégétalisation complète et dépose complète et reconstruction des murs N (env. 200 m<sup>2</sup>) et E (env. 200 m<sup>2</sup>)</li> <li>dévégétalisation complète du mur A (253m<sup>2</sup>) et dépose partielle et reconstruction du mur A (Zone nord-Ouest, env. 180 m<sup>2</sup>)</li> </ul> <p>Délais : 1 mois de prépa + 12 mois à compter de l'OS de démarrage</p>
Tranche	<p>Tranche optionnelle : solde de dépose et reconstruction du mur A (zone Sud-Est, env. 73m<sup>2</sup>)</p> <p>Délai : 2 mois à compter décision d'affermissement de la tranche</p>

## 2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

### ■ Procédure de passation :

Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

### ■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : [www.megalix.bretagne.bzh](http://www.megalix.bretagne.bzh)

### ■ Dossier de consultation :

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Acte d'engagement (AE) et son annexe insertion
- Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et son annexe relative à l'insertion socio-professionnelle
- Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
- Déclaration de sous-traitant (DC4)
- Déclaration du candidat (DC2)
- Lettre de candidature (DC1)
- questionnaire égalité femmes/hommes
- Règlement de la Consultation
- cadre de DPGF
- Autres : Trame SOGED
  - Annexe 1 : Notice Complémentaire
  - Annexe 2 : Plan Mur soutènement\_Ind B.
  - Annexe 3 : calendrier des périodes favorables
  - Annexe 4 : Plan Général Simplifié de Coordination
  - Annexe 5 : Rapport mission G5 DA 2023\_V2
  - Annexe 6 : Plans DCE 1993 Murs
  - Annexe 7 : Rapport\_passage\_Pascal\_Sergent\_CD
- Attestation de visite

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

### ■ Visite des lieux ou consultation sur place de documents :

Les candidats doivent effectuer une visite du site. Les visites à l'improviste ne sont pas autorisées.

La visite sur site est prévue le jeudi 03 juillet 2025 à 10h30  
Personnes à contacter pour le RDV :

- Boris Rombolotto - Chargé d'affaires chez BETEM - 06 24 69 90 49 - b.rombolotto@betem.fr
- Ronan Guéguen - Chargé de l'entretien et de la valorisation du patrimoine architectural, historique et archéologique au Conseil Départemental des Côtes d'Armor - 02 96 77 32 92 - ronan.gueguen@cotesdarmor.fr

A l'issue de la visite, le candidat fera compléter et signer l'attestation jointe au DCE. Ce document devra ensuite être remis obligatoirement avec l'offre.

**L'attestation de visite fournie dans le dossier de consultation doit être imprimée et apportée par le candidat le jour de la visite et sera complétée par le représentant de l'acheteur, afin de pouvoir être intégrée à l'offre.**

■ **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 120 Jour(s) à compter de la date limite de réception des offres.

### 3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution. En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire pour l'exécution du marché de chacun de ses membres du groupement pour ses obligations contractuelles.

■ **Variantes :**

Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

■ **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
<b>Situation juridique</b>	
Lettre de candidature (DC1)	<i>Lettre de candidature (DC1)</i>
Déclaration du candidat (DC2)	<i>Déclaration du candidat (DC2)</i>
<b>Capacité technique et professionnelle : minima exigés</b>	
Moyens humains	<i>Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années</i>
Moyens techniques	<i>Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature</i>
Qualifications professionnelles	<i>Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen (certificats d'identité professionnelle, références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur à réaliser la prestation)</i>
Références travaux	<i>Liste des travaux exécutés (5 dernières années) avec attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants, montant, époque, lieu d'exécution et précision s'ils ont été faits selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin</i>
<b>Autres justificatifs</b>	
Certificat de visite	<i>Certificat de visite complété et signé à l'issue de la visite obligatoire.</i>

**Présentation des documents** : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement (AE) et son annexe relative à l'insertion	Acte d'engagement dûment complété : Le document doit comporter les informations relatives à l'entreprise (RIB, adresse postale...) et être signé électroniquement.  ainsi que son annexe décrivant les modalités de mise en oeuvre de l'action d'insertion par l'activité économique visée dans l'annexe 1 du CCAP relative à l'insertion professionnelle.
Calendrier	Calendrier d'exécution/planning
Décomposition du Prix Global et Forfaitaire	Décomposition du Prix Global et Forfaitaire
Devis détaillé valant DPGF	Devis détaillé valant DPGF
Mémoire technique	Mémoire technique contenant les éléments fixés à l'article 4 pour l'appréciation de la valeur technique
Questionnaire / lutte contre les discriminations et pour l'égalité femme - homme	questionnaire égalité femmes/hommes complété
Schéma Organisationnel de Gestion et d'élimination des Déchets (SOGED)	Schéma Organisationnel de Gestion et d'élimination des Déchets (SOGED)

#### ■ Modalités de remise des offres :

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique (1)** sur le profil d'acheteur : [www.megalys.bretagne.bzh](http://www.megalys.bretagne.bzh).

Les offres doivent être remises avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, par **voie postale** à l'adresse suivante :

*(1) Seuls les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être envoyés à :*

Département des Côtes d'Armor – DFJ-SCP  
9 place du Général de Gaulle  
CS 42371  
22023 SAINT-BRIEUC CEDEX 1

ou déposés à :

Accueil du Conseil Départemental situé dans le Bâtiment Douven, 9 place du Général de Gaulle à Saint-Brieuc (horaires d'ouverture : 8h30-12h30 / 13h30-17h30).

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

La signature n'est pas exigée à la remise des offres. Le contrat sera signé par le seul attributaire par voie papier ou de manière électronique.

En cas de signature papier, le candidat s'engage, s'il est attributaire, à signer manuscritement le contrat rematérialisé au format papier.

En cas de signature électronique, le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

## 4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

### ■ Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Valeur technique (55 %)	L'appréciation de la valeur technique est jugée sur la base d'une note obtenue par attribution de points tel que mentionné dans le tableau ci- après.
- Méthodologie – organisation pour la réalisation des prestations (20 pts)	Méthodologie – organisation pour la réalisation des prestations Phasage prévu pour l'ensemble des ouvrages et spécifiquement par mur. Méthodologie d'identifications des pierres réutilisables Méthodologie envisagée pour la reconstruction de murs en pierres sèches
- Moyens humains et/ou techniques affectés à la réalisation des prestations (25 pts)	Moyens humains et/ou techniques affectés à la réalisation des prestations Expérience des personnes clés, nombre d'équipe, nombre de personnes par équipe, organisation et définition des rôles de l'équipe. Références du candidat : présentation détaillée de 3 opérations de technicités similaires. Définition et description des moyens techniques envisagés.
- Pertinence du calendrier proposé au regard des enjeux biodiversité et exploitation (10 pts)	Le calendrier d'intervention proposé par l'entreprise à partir de novembre 2025 devra s'adapter au calendrier des périodes favorables transmis par la MOA.
2. Prix (40 %)	Notation prix = pondération du critère x (prix de l'offre la moins disante / prix de l'offre du candidat)
3. Gestion des déchets (5 %)	Mesures prises en faveur de l'environnement et la gestion des déchets de chantier (collecte, transport, entreposage, tri, ...). Ce

sous-critère sera apprécié au regard de la trame de SOGED.

Il sera attribué une fraction de la note (de 0 à 100% des points) par éléments composant le critère valeur technique, suivant le principe suivant :

Fraction de la note	Signification	
100 %	Excellent	La proposition du candidat répond parfaitement et en tout point aux besoins exprimés.
80 %	Très satisfaisant	La proposition du candidat apporte une très bonne réponse aux besoins exprimés.
60 %	Satisfaisant	La proposition du candidat répond strictement aux besoins exprimés.
40 %	Peu satisfaisant	La proposition du candidat répond partiellement aux besoins exprimés.
20 %	Insatisfaisant	La proposition du candidat est insuffisante.
0 %	Non répondu	Aucune réponse n'est apportée.

**Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :**

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation et négociation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande négociation.

■ **Régularisation des offres :**

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

■ **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

■ **Négociations :**

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales les plus pertinentes, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées avec l'ensemble des candidats à l'issue de l'analyse des offres initiales.

Elles seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

## 5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur : les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

### ■ Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Rennes  
3 Contour de la Motte  
35044 Rennes  
Téléphone : 02 23 21 28 28  
Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr  
Télécopie : 02 99 63 56 84  
Site internet : rennes.tribunal-administratif.fr

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est le :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des différends  
CCIRA de Nantes  
DREETS DES PAYS DE LA LOIRE  
Immeuble Skyline,  
22 mail Pablo Picasso -  
BP 24209 44042 NANTES Cedex 1

Tél. : 06.60.48.98.89

**Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :**

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

**Communication aux tiers** : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

**Droits d'accès, de rectification, de suppression** : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : Casandra DEVEMY ou enfin, directement auprès de la CNIL ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).

**Durée de conservation des données personnelles** : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

☐ **Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :**

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)

[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)

[Médiateur des entreprises](#)

[CCAG Travaux du 30 mars 2021](#)